

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze et le dix-sept novembre à 19H30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Véronique CATTEAU, Cédric DELEHAYE, Christelle DESCAMPS, Laurent DESQUIENS, Valérie DUBOIS, Yannick DUBOIS, Émilie DUHAMEL, Sophie FENOT, Catherine GÉRARD, Thierry HERMAN, Bruno LACAVA, Damien LEZAIRE, Laurence OLIVIER, Franck SARRE, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS,

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 19 membres en exercice

NOMBRE DE MEMBRES AYANT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION : 19 membres

DATE DE CONVOCATION : 6 novembre 2014

DATE AFFICHAGE : 6 novembre 2014

SECRÉTAIRE : Franck SARRE est désigné secrétaire de séance

M. le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une délibération pour attribuer le montant des colis non distribués à une œuvre humanitaire. Il propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour et de le traiter en même temps que le point sur la distribution des colis aux aînés.

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu est approuvé par 18 voix pour. Valérie DUBOIS fait remarquer qu'elle avait reçu un pouvoir de Damien LEZAIRE, qu'elle n'a pas mentionné au vu de son arrivée tardive lors du précédent conseil.

2- DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'ajuster le compte « 6714 Bourse et Prix » pour le règlement d'une calculatrice et le compte « 678 Autres charges exceptionnelles » pour le règlement d'une franchise suite à un sinistre sur la camionnette. Ces modifications exigent l'écriture suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation	Débit	Crédit
6288 – autres services extérieurs	430 €	
6714 – Bourse et prix		30 €
678 – autres charges exceptionnelles		400 €

Le conseil municipal par 18 voix pour accepte la décision modificative ci-dessus.

3 – INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU TRÉSORIER

M. le Maire propose de délibérer sur l'indemnité de conseil d'un montant de 439,56 € à M. SAVARY, trésorier. Le Conseil Municipal souhaite connaître le rôle précis du Trésorier, sa relation avec la collectivité et la raison pour laquelle une indemnité lui est attribuée. M. le Maire explique que les comptables du Trésor exercent les fonctions de receveur municipal et fournissent chaque année aux collectivités des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable. Ces prestations donnent lieu au versement d'une indemnité dite de conseil.

Après échange sur les modalités de calcul de l'indemnité, le conseil municipal décide, par 13 pour et 5 abstentions, d'allouer l'indemnité de conseil au percepteur pour un montant de 439,56 € brut.

4 – DÉLIBÉRATION FIXANT LE TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT 2015

M. le Maire informe le conseil municipal que lors de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, une délibération avait été prise pour l'instauration de la taxe d'aménagement remplaçant la taxe locale d'équipement. La taxe d'aménagement est due pour tout projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation et permet à la collectivité de financer les équipements publics communaux. A l'époque, cette

délibération avait été prise pour 3 ans et applicable jusqu'au 31 décembre 2014. Il est nécessaire de reprendre une délibération sans préciser de date de fin.

M. le Maire explique les bases de calcul de cette taxe et met au débat les exonérations en particulier celles concernant les abris de jardin. Après quelques échanges, il est proposé d'exonérer les abris de jardin d'une superficie inférieure ou égale à 12 m².

Le conseil municipal, par 18 voix pour, décide de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 5% et d'ajouter les exonérations des abris de jardin d'une superficie inférieure ou égale à 12 m².

5- ACTUALISATION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

M. le Maire explique que pour la garderie périscolaire, la collectivité bénéficie de plusieurs prestations de la CAF : une prestation ALSH pour le financement des garderies des enfants de moins de 6 ans, une prestation enfance jeunesse avec le CEJ (contrat enfance jeunesse) pour les plus de 6 ans et prochainement une prestation ASRE (aide spécifique pour les Rythmes éducatifs) pour le financement des NAP. Le CEJ arrivant à échéance, il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de ce contrat pour la période 2014 à 2017 pour les ALSH périscolaires + de 6 ans.

M. le Maire explique qu'on devra évaluer la qualité de nos prestations garderie avec la remise d'un questionnaire aux parents.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, autorise M. le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014 à 2017 comprenant les ALSH Périscolaire de + de 6 ans.

6- SUPPRESSION RÉGIE ÉTUDE ET CANTINE ET CRÉATION D'UNE RÉGIE PÉRISCOLAIRE

En janvier 2015, la commune envisage d'instaurer pour la cantine, l'étude et la garderie en supplément des chèques et de l'espèce, le prélèvement automatique pour les familles qui le souhaitent. Pour faciliter le règlement des prestations périscolaires, la trésorerie a proposé de créer une régie unique « périscolaire » et de supprimer les régies en place.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, accepte la suppression des régies cantine et étude et la création d'une seule régie périscolaire.

7- CONVENTION AVEC LA CCPC POUR LE REMBOURSEMENT DES CANTINES ALSH

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire avec la création de la CCPC de renouveler la convention cadre pour le remboursement des repas des ALSH intercommunaux pour l'année 2015. Il rappelle que le règlement de la facture est effectué par la commune qui émet ensuite un titre de recette à l'attention de la CCPC pour le remboursement.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, autorise M. le Maire à signer la convention cadre pour le remboursement des repas des ALSH intercommunaux.

Arrivée de Thierry HERMAN

8- RÉVISION DU TARIF CANTINE

Depuis le 1^{er} septembre 2010, le repas de cantine est au prix de 2,80 €. M. le Maire soumet au conseil municipal la révision de ce tarif au vu des actualisations annuelles tarifaires réglées au prestataire.

Il donne lecture des différents tarifs des communes avoisinantes, il apporte des précisions sur la part à charge de la commune qui s'élève à plus de 50.000 €.

Au vu de ces éléments et suite au débat, M. le Maire propose de déterminer un nouveau tarif et soumet au vote le principe de différencier le tarif pour les extérieurs.

Quelques conseillers évoquent le fait que les 40 élèves extérieurs permettent aussi d'éviter une fermeture de classe et qu'aucune différence n'a jamais été faite à ce jour, il serait dommage d'en faire une maintenant.

Le conseil municipal, par 15 votes et 4 abstentions, propose de passer le prix du repas à 2,90 € pour les Bourghellois et 3 € pour les extérieurs à compter du 1^{er} janvier 2015. Concernant les abstentions, le motif principal reste le principe de ne pas différencier les extérieurs des bourghellois. Un conseiller souhaite que le tarif soit fonction du quotient familial.

9- CONVENTION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

M. le Maire rappelle qu'une 1^{ère} convention avait été signée avec le Centre de Gestion le 10 septembre 2010 et un avenant signé le 22 octobre 2013 pour la dématérialisation des échanges, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information. La convention prenant fin au 31 décembre 2014, il est nécessaire de signer une

nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour continuer à dématérialiser les actes administratifs et budgétaires.

Le conseil municipal, par 19 voix pour, décide

- d'adhérer au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 – BON CADEAU AU PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire avise le conseil municipal que chaque année un bon cadeau est offert aux membres du personnel d'une valeur de 100 €. Il soumet au vote la reconduction de cette prestation.

Il est demandé une explication sur le fonctionnement des primes pour les agents de la fonction publique. M. le Maire précise à nouveau le dispositif : les agents bénéficient d'une prime équivalente à environ un mois de salaire versé pour partie en juin et le reste en décembre ainsi qu'un bon cadeau de 100 € pour les fêtes de fin d'année.

Après ces explications, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 100 € aux membres du personnel pour les fêtes de Noël.

11 – POINT SUR LE COLIS DES AINÉS

Christelle DESCAMPS adjointe à l'animation souhaite que le conseil municipal réfléchisse à un éventuel report de l'âge pour l'obtention du colis des aînés. Elle explique que cette année, 245 colis seront distribués aux séniors. Quelques personnes ont émis la volonté de remettre le montant de celui-ci à des œuvres humanitaires.

Au vu de ces éléments, M. le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision à la fois sur le report de l'âge pour l'obtention des colis mais également sur l'attribution d'une subvention à une œuvre humanitaire équivalente au montant des colis non distribués.

Il poursuit en donnant lecture d'une demande de subvention des Restos du Cœur et donne quelques chiffres notamment sur le coût de revient d'un repas qui s'élève à 1,31 € et sur le nombre de repas servi à des Bourghellois. Il propose au conseil municipal d'accepter cette demande et d'allouer aux Restos du Cœur une subvention qui serait de l'ordre de 228 €.

Le conseil municipal décide, par 17 voix pour d'effectuer ce don aux Restos du cœur et 2 voix pour le Téléthon.

Concernant le report de l'âge pour l'obtention du colis des aînés, l'idée est d'augmenter d'un an tous les ans l'âge d'acquisition du colis. M. le Maire propose donc pour cette année de distribuer le colis aux personnes de 66 ans et plus et soumet cette proposition au conseil.

Le conseil municipal, décide par 18 voix, le passage à 66 ans dès cette année pour la distribution du colis et 1 voix pour le maintien de l'âge actuel.

12 – PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS

M. le Maire explique qu'un plan de prévention des risques d'inondation a été prescrit pour toutes les communes de la vallée de la Marque et de ses affluents. Il précise que le document final présente un plan de chaque commune et doit recueillir l'avis du conseil municipal. Une fois l'avis émis, il sera annexé aux registres d'enquête publique et la population pourra émettre ses remarques.

M. le Maire présente et commente la carte de prévention des risques d'inondation où les zones sensibles sont principalement celles à proximité du Riez de Bourghelles. Il souligne que le plan présenté s'appuie sur les demandes de déclaration de reconnaissance de catastrophes naturelles, les dégâts divers et importants pour lesquels il y a eu un dépôt de dossier de remboursement auprès des assurances ainsi que sur la communication des épisodes pluvieux et inondations et sur les intervention des pompiers.

Les conséquences de ce plan sont également liées à l'urbanisation des zones sensibles, notamment la rue Poincaré, les Recreuil et fossés venant de la plaine pour lesquels il existe une réglementation liée au risque d'inondations dans le PLU de la commune. Des travaux importants et des aménagements ont été réalisés pour limiter les risques mais cette cartographie fait encore apparaître les aléas faibles.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte du plan proposé et décide d'attendre la fin de l'enquête publique pour éventuellement revoir sa position.

13 – CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES

M. le Maire informe le conseil d'une modification au tableau des effectifs du personnel de la commune suite à une actualisation du temps de travail d'un agent actuellement en poste en périscolaires qui a repris les heures de garderie de Marie-Pierre LOOSVELDT. Il explique la mécanique des suppressions et créations de postes et l'intervention du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

M. le Maire propose au conseil, à compter du 1^{er} décembre 2014, la création du poste suivant :

Détail du poste :

Filière : Technique

Cadre Emploi : Adjoint technique territorial

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe

À raison de 27,50 heures hebdomadaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de :

- un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de service hebdomadaire de 27,50/35^{ème}.

Suite à la modification du temps de travail de Mme LOOSVELDT qui a donné lieu à la création d'un nouveau poste. Suite à l'avis favorable reçu pour la suppression de son précédent poste, le conseil municipal, à l'unanimité, supprime le poste d'Agent Spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles d'une durée hebdomadaire de 29,63 heures.

14 – ÉCRITURE POUR TRAVAUX EN RÉGIE

M. le Maire rappelle ce que sont les travaux en régie : certains travaux sont réalisés par les agents techniques et doivent être enregistrés en investissement. Cela concerne l'aménagement paysager rue Edmond Delbassée, l'aménagement d'une salle en mairie, la création de caisses en bois pour stocker les chapiteaux et l'aménagement d'un columbarium. Toutes ces opérations nécessitent une procédure comptable sur laquelle il faut apporter des crédits.

M. le Maire présente les décisions modificatives à apporter pour que ces travaux en régie soient pris en compte en investissement :

OBJET : AMÉNAGEMENT PAYSAGER RUE DELBASSEE

Cette écriture nécessite la décision modificative suivante :

Désignation	
D-I/2152-040 : installations de voirie	+ 1738.10 €
D-I/ 21318 – autres bâtiments publics	- 1738.10 €
D-F/ 011 – 60632 fournitures petites équips	+ 1738.10 €
R-F/722-042 : travaux en régie / immobilisations corporelles	+ 1738.10 €

OBJET : COLUMBARIUM

Cette écriture nécessite la décision modificative suivante :

Désignation	
D-I/21316-040 : installations de voirie	+ 3264.21 €
D-I/ 21318 – autres bâtiments publics	- 3264.21 €
D-F/ 011 – 60632 fournitures petites équips	+ 3264.21 €
R-F/722-042 : travaux en régie / immobilisations corporelles	+ 3264.21 €

OBJET : FAÇADE MAIRIE

Cette écriture nécessite la décision modificative suivante :

Désignation	
D-I/21311-040 : Hôtel de ville	+ 2628.89 €
D-I/ 21318 – autres bâtiments publics	- 2628.89 €
D-F/ 011 – 60632 fournitures petites équips	+ 2628.89 €
R-F/722-042 : travaux en régie / immobilisations corporelles	+ 2628.89 €

OBJET : CRÉATION DE CAISSE EN BOIS

Cette écriture nécessite la décision modificative suivante :

Désignation	
D-I/2188-040 : autres immos corporelles	+ 2173.21 €
D-I/ 21318 – autres bâtiments publics	- 2173.21 €
D-F/ 011 – 60632 fournitures petits équips	+ 2173.21 €
R-F/722-042 : travaux en régie / immobilisations corporelles	+ 2173.21 €

OBJET : AMÉNAGEMENT SALLE MAIRIE

Cette écriture nécessite la décision modificative suivante :

Désignation	
D-I/2135-040 : installations générales	+ 3783.64 €
D-I/ 21318 – autres bâtiments publics	- 3783.64 €
D-F/ 011 – 60632 fournitures petits équipements	+ 3783.64 €
R-F/722-042 : travaux en régie / immobilisations corporelles	+ 3783.64 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces modifications.

La séance est levée à 21h45

15 – DIVERS :

- Journée de l'environnement : intervention de Philippe ALLAERT pour la préparation de la plantation des arbres à la drève du château
- Conseil des jeunes : première réunion sur le thème « propositions pour la participation au téléthon »
- Collecte pour Ludopithal au moment des concerts de Noël en décembre
- Stagiaire : Christophe LEFEBVRE pour les espaces verts
- Logement locatif réattribué rue de la Planquette à Émilie DUHAMEL
- Rencontre avec le Conseil Général : contrat de territoire et les dispositifs de subvention (FDAN – FDST etc...)
Proposition de relancer une étude cadre de vie
- Article Voix du Nord : explications de M. le Maire
- Travaux : enfouissements terminés fin de semaine et lancement de l'appel d'offres pour les candélabres
- Eglise : fin des travaux prévue fin novembre
- Rue Jean Jaurès : point noir rue Clemenceau : réflexion générale à mener
- Commission communication : élaboration du bulletin municipal

Le secrétaire de séance

Franck SARRE

Le Maire,

Alain DUTHOIT